

Énergie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1030

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vingt ans plus tard...

(jd) Le programme «Energie 2000» présenté par Adolf Ogi la semaine dernière est réjouissant à plus d'un titre. Il clôt une période de presque deux décennies de débats, de conceptions globales et de scénarios qui n'ont guère contribué jusqu'à présent à un usage plus rationnel de l'énergie. Deux décennies durant lesquelles se sont affrontés sévèrement les tenants d'une croissance économique stimulée par l'abondance énergétique et les partisans des économies d'énergie qu'impose la prise en compte des contraintes écologiques. Deux décennies qui ont vu progresser la consommation énergétique.

Il a fallu l'adoption massive d'un article constitutionnel et la victoire de l'initiative populaire sur le moratoire nucléaire en septembre de l'an passé pour que se dégage un consensus autour des objectifs de stabilisation puis de réduction de la consommation d'énergies fossiles, de stabilisation de la demande d'électricité et de promotion des énergies renouvelables.

L'originalité de la démarche préconisée aujourd'hui par le Conseil fédéral réside aussi bien dans la méthode que dans les moyens mis en œuvre. Le projet résulte d'une vaste concertation entre les partis politiques, les cantons, les milieux de

l'économie et de la protection de l'environnement. Le programme proposé comporte une multiplicité de moyens: des prescriptions certes, qui vont trouver place dans la future loi sur l'énergie, mais aussi des investissements et des subventions pour faciliter l'assainissement énergétique du parc immobilier, des campagnes de formation professionnelle et d'information, une taxe sur les émissions de CO₂. A noter que dans cette opération d'envergure, la Confédération n'est ni le seul ni le principal acteur: toutes les forces — cantons, communes, organisations et particuliers — sont appelées à la mobilisation contre le gaspillage. Une mobilisation nécessaire parce que le succès de l'entreprise exige la participation la plus large,

mais également indispensable parce que le Parlement fédéral a refusé à répétition de donner à la Confédération des compétences exhaustives: les sociétés d'électricité par exemple ne se voient pas imposer une structure tarifaire; Berne se contente de faire des recommandations.

La Suisse n'est pas pour autant sortie de l'auberge énergétique. Il faudra rester très attentif aux modalités de concrétisation de ce programme et contrer toutes les tentatives, notamment parlementaires mais aussi cantonales, de diluer le breuvage. Par ailleurs la confiance des autorités repose en priorité sur les sources traditionnelles d'énergie (hydraulique +5%, nucléaire +10%) au détriment des énergies nouvelles (+0,5%). Dans ce dernier secteur, nous persistons à penser qu'on peut faire mieux.

L'appel à la responsabilité et à la participation volontaire est normale dans une société démocratique. Mais même dans cette forme de gouvernement, les individus ne sont pas des anges et adaptent leurs comportements d'abord en fonction de leurs intérêts immédiats. Dès lors si cet appel rencontre trop peu d'écho, si les acteurs invités ne jouent pas le jeu — les objectifs fixés sont là pour permettre un jugement — il faudra bien se résoudre à boire une potion plus épicée, à savoir la généralisation des taxes d'orientation (*lire ci-dessous*). ■

Liquider le superflu

Signalons l'initiative de Contratom qui, si elle n'est pas directement liée au programme «Energie 2000», s'inscrit parfaitement dans son esprit. Contratom propose à la signature une «Charte du 23 septembre» en dix points: «Liquidons nos kilowatts superflus» pour un engagement personnel en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie électrique. Cette action directe est conçue notamment comme *«l'illustration du fait que l'utilisation rationnelle de l'énergie n'est pas une n^{ième} contrainte imposée d'en haut par un Etat bureaucratique, régulateur et tâtilon mais bien un exercice qui ne peut réussir que s'il fait appel à l'intelligence, l'initiative, l'ingéniosité, la solidarité de citoyens responsables et qui y prennent plaisir»*.

Contratom, case postale 107, 1227 Carouge.

TAXES D'ORIENTATION

Sur la bonne voie

(jd) Les économistes ne jurent que par elles. L'institut libéral de Zurich leur a consacré plusieurs séminaires. Les milieux économiques les invoquent pour refuser de nouvelles prescriptions de l'Etat. Et maintenant les socialistes présentent une étude sur le sujet afin d'«écologiser» l'économie et la société. Elles, ce sont les taxes d'orientation, une manière de donner un signe financier au consommateur pour que prévale la logique du porte-monnaie.

Le projet en bref. Une taxe sur les énergies fossiles augmentée progressivement de 1995, année de son introduction, à 2005 dans le but avoué de diminuer de 20% les émissions de CO₂. Une taxe sur l'électricité pour que le moratoire nucléaire ne conduise pas à des importa-

tions accrues de courant. Une taxe sur les engrais chimiques, les composés organiques volatils et la teneur en soufre du mazout. Au niveau cantonal, une taxe sur les eaux usées, les déchets du secteur de la construction et le sable et le gravier pour inciter au recyclage.

Dix ans après leur introduction ces différentes taxes devraient rapporter une dizaine de milliards. De cette somme, 5% seraient distraits pour des programmes limités d'encouragement et pour les tâches internationales. Le solde n'est pas destiné à Otto Stich mais retournera dans la poche de chacun d'entre nous à raison de 750 francs par personne et par an et de 1900 francs par place de travail pour les entreprises. Si chacun reçoit en retour une somme identique, chacun par